

# Toujours mobilisé·es !

L'année qui s'achève aura été épuisante mais riche de toutes les formes de résistance. Résistance contre un gouvernement qui nous vole deux années de notre vie mais aussi résistance dans le second degré : contestation de la réforme du collège, de la suppression de la technologie en sixième, des suppressions de postes, des épreuves de spécialité en mars au lycée, du projet de fusion des métiers AESH et AED, etc.

Le mouvement social a permis de renforcer la confiance dans les organisations syndicales et dans l'action collective. Il a permis d'établir un rapport de force qui a poussé le gouvernement dans ses derniers retranchements, démontrant au passage sa vision étroite de la démocratie et son obstination à faire payer les salarié·es du privé et les agent·es de la fonction publique pour protéger le patronat et les hauts revenus.

Le gouvernement a gagné une bataille sur les retraites mais nous avons gagné la bataille des idées dans une unité qui ne s'est jamais démentie. La question du niveau de vie des retraité·es, celle du rapport au travail, de la lutte contre les inégalités femmes-hommes, ont été débattues partout, collectivement.


Le SNES-FSU a poursuivi sa campagne contre le pacte, multiplié les heures d'infos syndicales qui ont fait le plein. La résistance s'est organisée partout dans l'académie comme ailleurs, à la vue des nombreuses motions déposées dans les CA de fin d'année. Le pacte est une arnaque du point de vue de la revalorisation, un leurre du point de vue des remplacements, un piège contre nos statuts et nos métiers qui va briser les collectifs de travail et mettre sous pression les personnels.

L'activité du SNES-FSU pour conseiller, informer et défendre les collègues va se poursuivre pendant une partie de l'été. Les équipes militantes restent mobilisées pour aider les collègues, en particulier les TZR, les stagiaires et les non-titulaires.

La section académique salue et remercie les militant·es mais aussi les adhérent·es, dont le nombre a fortement augmenté cette année, pour leur engagement sur le terrain comme dans les luttes menées tout au long de l'année. Plus que jamais, alors que le gouvernement cherche à isoler et individualiser, l'action collective est indispensable pour faire face aux attaques contre nos métiers. En renforçant le SNES-FSU, nous nous donnons les moyens de rassembler et de résister.

Dès la rentrée, le SNES-FSU portera les exigences de la profession en matière de salaires et de conditions de travail. Il impulsera, soutiendra et relaiera toutes les mobilisations.

D'ici-là, excellentes vacances bien méritées à toutes et tous.

 Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires académiques  
Claire Chartrain Lacombe, Abdoul Faye, Philippe Leyrat,  
secrétaires académiques adjoints



Syndicat National des Enseignements de Second degré  
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND  
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu  
<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin n° 200

**Permanences du SNES-FSU Clermont**  
du mardi au jeudi de 14 h à 17 h  
ou sur rendez-vous  
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

**S  
O  
M  
M  
A  
I  
R  
E**

<b>Page 1 :</b>	Edito
<b>Page 2 :</b>	Pacte / salaires / Pensions Protection sociale complémentaire
<b>Page 3 :</b>	Collège / Lycée, voie pro, BAC, BTS Service national universel
<b>Page 4 :</b>	Mutations / Carrières Conseil académique de l'EN (CAEN)
<b>Page 5 :</b>	Catégories Réseau d'éducation sans frontière
<b>Page 6 :</b>	Stages syndicaux Syndicalisation

# Pacte, salaires, pensions

Le 12 juin, le ministre de la transformation et de la fonction publique a annoncé des mesures totalement insuffisantes au regard de l'inflation qui flirte avec les 6 %, et des pertes cumulées du fait du décrochage entre la valeur du point d'indice et les prix depuis 2007. L'augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice au 1er juillet, l'ajout de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 pour tous les personnels, ainsi que plusieurs mesures ponctuelles pour les salaires les plus faibles représentent une augmentation moyenne de 2,5 %. **La FSU a dénoncé un nouveau déni de reconnaissance des personnels** en claquant la porte de cette « réunion salariale » avec l'ensemble des organisations syndicales. Nous continuons de revendiquer une augmentation de la valeur du point d'indice qui rattrape les pertes cumulées depuis 2001, son indexation sur les prix, et la reconstruction des grilles pour rétablir des progressions de carrière conformes au statut.

De leur côté, **les pensions n'ont bénéficié que d'une augmentation de 0,8%** en début d'année. Depuis 2017, le pouvoir d'achat des retraité-es a reculé de 7,6% et de 9,4% pour les 30% d'entre elles et eux qui ont subi la hausse de la CSG, et qu'on dénombre aujourd'hui **1,3 millions de retraité-es pauvres, qui sont surtout des femmes.**

## Socle

Le SNES-FSU a dénoncé le faible volume des mesures de revalorisation sans contreparties qui représente **une augmentation moyenne de 5,5 %, loin des 10 % promis.** L'augmentation de la prime d'attractivité renforce l'aplatissement des rémunérations en début de carrière et les néo-recrutés au 1er échelon sont toujours en dessous de 2000 €. Le doublement de l'ISOE et l'alignement de l'indemnité des professeurs documentalistes sont à mettre à l'actif du SNES et de la FSU, et des mobilisations, comme les mesures de carrière.

L'augmentation des **ratio promus/promouvables** pour l'accès à la hors-classe doit bénéficier à toutes et tous et le SNES sera vigilant à ce que le barème ne soit pas remis en cause. Concernant l'accès à la classe exceptionnelle, **l'augmentation du contingent en 2023 et le passage au pro/pro en 2024** est une avancée importante pour faire de ce troisième grade un débouché pour toutes et tous. Et ce d'autant que la **linéarisation de l'échelon spécial** que nous avons obtenue ouvre pour tous les collègues qui accèdent à la classe exceptionnelle et les chaires supérieures des perspectives d'évolution significatives. Le SNES se battra pour obtenir un barème d'accès à la classe exceptionnelle qui prenne le mieux

possible en compte l'ancienneté et qui limite le poids des avis hiérarchiques.

## Pacte

A tous les niveaux, **le SNES et la FSU ont continué leur campagne contre le pacte** : travail intersyndical qui a conduit au boycott du CSAMEN, interventions multiples dans les instances, campagnes de stages et d'HIS, courriers collectifs de refus, motions de CA, appel à ne pas signer le pacte.

Mis en difficulté, **le ministère entretient le flou sur l'organisation du pacte**, en particulier l'articulation de la brique de RCD avec les autres briques. La répartition des briques de pacte entre les académies, voire entre les établissements se fait dans l'opacité. Le flou sciemment entretenu relève d'une stratégie visant à affaiblir toute contestation.

Mais **les effets délétères du pacte sont clairement identifiés** : attaque sans précédent contre nos statuts, nos métiers et le service public, bras armé des réformes (particulièrement collègue et en lycée professionnel), instrument de la baisse des moyens, aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes... Quant au décret organisant le RCD, il confirme que le pacte organise une forme d'astreinte des personnels pactés.

Comme le montrent les manœuvres de certains chefs d'établissement, **le pacte s'inscrit pleinement dans le néo-management** : les pressions et tractations en tout genre ont commencé. Le RCD est une priorité pré-

sidentielle : des indicateurs d'efficacité du RCD seront régulièrement diffusés au niveau national, voire au niveau académique et participeront donc à la pression mise sur les personnels pour améliorer ces indicateurs. Mais au-delà du RCD, l'actuelle « adaptabilité » des rectorats sur sa mise en place du pacte montrent que **les missions qu'il intégrera seront entièrement à la main des directions, des rectorats et du ministère.** La campagne du SNES-FSU permet aussi de mettre en lumière les **multiples tromperies du pacte** : tromperie sur la revalorisation, tromperie des parents puisque le remplacement pourra se faire en mettant les élèves devant une capsule du CNED...

**Le SNES-FSU rappelle son exigence d'abandon du pacte, appelle à ne pas le signer et demande que l'intégralité des sommes prévues pour le pacte soit reversée pour une revalorisation sans contreparties.**

■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue



## Protection sociale complémentaire (PSC)

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) est en négociation dans les trois ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et des sports. Il s'agit d'y décliner l'accord interministériel du 26 février 2022, signé par l'ensemble des organisations syndicales dans le contexte extrêmement dégradé imposé par l'ordonnance du 17 février 2021. **Cette réforme crée des ruptures de solidarités intergénérationnelles entre actifs et retraités.** Les marges de manœuvre pour contrer ces dérives dans la négociation actuelle sont faibles. De plus, la négociation interministérielle sur la prévoyance, pourtant prévue dans l'accord de février 2022 a pris énormément de retard, ce qui complique les perspectives de couplage santé/prévoyance. Le SNES-FSU continuera à informer ses adhérents tout au long de ce chantier qui doit déboucher au 1er janvier 2025 afin que chacun connaisse les enjeux de ce dossier et les droits et les options qui lui seront ouvertes. **Avec la FSU, le SNES portera ses mandats pour un haut niveau de solidarité et en particulier le remboursement par la sécu de 100 % des soins prescrits.**

■ Fabien Claveau

## Collège

Depuis janvier avec la suppression brutale de l'heure de technologie en Sixième, les annonces se succèdent pour réorganiser dans l'urgence le collège dès la rentrée. Renforcement des savoirs dits fondamentaux et fragilisation des savoirs disciplinaires, externalisation de la difficulté scolaire pour certains et programmes ambitieux pour d'autres, intervention encouragée des PE et PLP pour brouiller les statuts, pilotage par l'évaluation etc. **Ces mesures font système pour rompre l'unité du second degré avec un collège de plus en plus primarisé.** Après un rejet unanime de la nouvelle grille horaire de Sixième au CSE le 24 mars, le SNES-FSU appelle les professeurs de sciences à ne pas traiter les notions relevant de la technologie dans ce programme.

Heure de soutien ou approfondissement en mathématiques ou en français, accompagnement aux devoirs, découverte des métiers : le financement de ces dispositifs dépend du pacte pour former des groupes à effectif réduit ou encore de la marge d'autonomie qu'il faudrait utiliser pour cela. Le mouvement de résistance au Pacte

impulsé par le SNES-FSU a fait reculer le ministère : alors que Devoirs faits au cycle 4 devait dépendre du Pacte, les collèges continueront de recevoir des HSE pour la rentrée 23.

**Le SNES-FSU revendique la revalorisation des indemnités de jury de DNB** : prise en compte des deux copies en lettres, actuellement rémunérées comme une seule copie, rémunération de chaque copie de SVT, physique-chimie ou technologie comme une copie entière, et non comme une demi-copie, jurys d'oraux rémunérés et arrêté du 13 avril 2012 appliqué. Des HSE doivent être par ailleurs octroyées aux personnels membres des jurys lorsqu'ils et elles sont convoqués hors du temps de service.



**Le SNES-FSU Clermont est intervenue cette fin d'année auprès du rectorat pour exiger une diminution du nombre de copies par correcteurs et correctrices, en particulier en français.**

■ Murielle Veisz - Claire Chartrain-Lacombe

## Lycées, voie pro, BAC et BTS

L'année écoulée est la première depuis 2019 à ne pas avoir été bousculée par des ajustements « Covid ». Le constat est sans appel et confirme en tous points ce que le SNES-FSU avait déjà contesté. Aux **effets dévastateurs du contrôle continu**, s'ajoutent la **démobilisation et l'absentéisme des élèves** au dernier trimestre après les épreuves de spécialité en mars, la stratégie des élèves pour choisir les doublettes « les plus payantes » dans Parcoursup...

Les dernières déclarations du co-président de la commission de suivi de la réforme du lycée laisseraient penser qu'un report des épreuves de spécialité à juin n'est plus exclu. Mais cela ressemble fort à une nouvelle opération de communication. **Le SNES-FSU poursuit ses actions pour le report des épreuves de spécialité en juin, le maintien des trois enseignements de spécialité en Terminale, l'abrogation des réformes Blanquer.**

Dans un contexte d'épuisement des collègues, **le SNES-FSU revendique l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des examens au lycée, le retour à des épreuves terminales et nationales pour le bac.** Il faut notamment obtenir une **indemnisation des oraux** qui prenne en compte le temps passé par les examinateurs, et non le temps de passage des candidats, et des **décharges de cours** pour la correction de toutes les épreuves écrites.

La réforme particulièrement brutale de la voie professionnelle remet radicalement en cause l'avenir de cette voie. En liant la carte des formations aux besoins économiques locaux, **elle accen-**

**tue les inégalités sociales et assigne les élèves à des métiers aux conditions d'emploi peu attractives** et qui peinent à recruter. Cette réforme revient à mettre en place un **vaste plan social**, visant prioritairement les filières tertiaires, filières dans lesquelles les femmes sont majoritaires. Cette réforme tourne résolument le dos à l'ambition d'une élévation du niveau de qualification de toute la jeunesse. La **libéralisation du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage** n'a d'autre but que la **déqualification et la précarisation de l'emploi**. Cette réforme va aussi avoir des conséquences extrêmement lourdes pour les bacheliers et bacheliers professionnels. La liberté de choisir son parcours en fin de Terminale sera biaisée par l'intérêt de la **gratification des périodes de stage** qui va peser sur la fin de cycle terminal. En excluant d'aller vers un parcours « poursuite d'études », les futurs bacheliers et bacheliers vont se fermer les portes d'une poursuite d'études en BTS sous statut scolaire dont les effectifs vont continuer à fortement décroître quand ceux des formations en apprentissage vont continuer à exploser. **Cette réforme est un pont d'or fait aux formations en apprentissage** dispensées à près de 60% dans des établissements privés.

**Le SNES-FSU est pleinement engagé aux côtés du SNUEP-FSU dans la lutte contre la réforme de la voie professionnelle, qui est emblématique des politiques de démantèlement du service public d'Éducation.**

■ Patrick Lebrun

## Service national universel (SNU)



LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le nouveau dispositif supposé généraliser le SNU a été présenté le 15 juin. Il concerne les classes de seconde. Sur proposition d'enseignant.es ou d'équipes pédagogiques, rémunérés.es par une brique du Pacte, ces classes s'engageront sur une année scolaire dans un projet global intégrant le séjour de cohésion de 12 jours organisé dans les mêmes conditions qu'un voyage scolaire à partir de mars 2024. La secrétaire d'Etat

assure que le dispositif sera ouvert sans condition de nationalité mais aucun texte réglementaire n'existe pour l'abandon de la clause de nationalité. Le calendrier du Bac a déjà vidé le lycée de ses élèves de Terminale au troisième trimestre, le ministère considère visiblement que les élèves de Seconde peuvent aussi se dispenser des cours dès le mois de mars. **Le SNES, avec la FSU, continue de demander la suppression du dispositif actuel comme à venir** qui promet, sous couvert d'innovation, une forme de militarisation de l'école au travers de la multiplication des dispositifs du type des classes de défense et de sécurité globale. Les budgets du SNU doivent revenir à l'école publique.

■ Philippe Leyrat

## Hors-classe 2023: résultats, reclassement et analyses

Le rectorat a publié le 22 juin les résultats pour l'accès à la hors-classe. Les syndiqué-es du SNES-FSU ont été informé-es par mail par les commissaires paritaires.

Pour avoir une idée de votre **reclassement** dans ce nouveau grade, nous vous renvoyons vers notre article dédié sur le site académique, rubrique « carrières ».

Les **taux de promotion**, portés progressivement de 18 à 23 % entre 2023 et 2025, devraient permettre nationalement 15 200 promotions supplémentaires en 3 ans et un accès à ce grade un an et demi plus tôt en moyenne. Dans notre académie, ce sont **23 promotions de plus** que l'an dernier pour les certifié-es. Cette mesure du socle n'était initialement pas envisagée par le Ministère et c'est

bien la **mobilisation des personnels** contre la réforme des retraites, appuyant les demandes portées par les organisations syndicales de l'Éducation nationale, tout comme la **ténacité du SNES et des syndicats de la FSU** dans les instances nationales, qui ont permis de l'obtenir.

**Cette évolution reste insatisfaisante et le SNES-FSU continue de revendiquer une revalorisation sans contrepartie pour toutes et tous qui passe par des augmentations indiciaires à tous les niveaux de la carrière, une réelle augmentation du point d'indice, l'abandon du « pacte » et le basculement de l'enveloppe allouée dans la partie « socle ».**

■ Marc Bellaigue

## Recours, mutations et phase d'ajustement TZR, le SNES à vos côtés !

Le **vendredi 15 juin**, tombaient les **résultats** des demandeuses et des demandeurs de **mutation** et la semaine suivante le rectorat a rendu les barres disponibles. D'année en année, les informations s'amenuisent, l'opacité se renforce : il est plus nécessaire que jamais que la loi qui a fait disparaître les CAP soit abrogée pour permettre à nouveau aux commissaires paritaires du SNES-FSU de garantir l'équité du mouvement et d'informer la profession avec précision.

Les militantes et les militants du SNES-FSU ont été à vos côtés lors de la période de formulation des vœux puis de vérification des barèmes. Si plusieurs d'entre vous ont pu obtenir une affectation et en sont satisfaits, le nombre limité de postes disponibles suite aux suppressions ministérielles qui se poursuivent ainsi que le blocage de postes pour les implantations de stagiaires font, qu'une fois de plus, dans de nombreuses disciplines, le mouvement a été très réduit.

**Les collègues non mutés ou mutés en extension ont deux mois pour faire un recours**, l'administration ne peut s'opposer à ce droit. Cette démarche passe par l'application « colibris ». Le SNES-FSU met à disposition des modèles de recours à celles et ceux qui



ils sollicitent. Ces **recours-types** peuvent être adaptés à chaque situation individuelle. Après avoir mandaté la FSU, fédération à laquelle appartient le SNES, ils peuvent être déposés directement dans l'application. Un recours oblige le rectorat à vérifier votre affectation et à fournir au SNES-FSU des éléments sur celle-ci et donc de garantir le respect des règles communes du mouvement. Si une erreur a été faite, l'affectation devra être revue.

De même, si le résultat de votre mutation vous place dans une situation difficile, il est possible de déposer **une demande de révision d'affectation** auprès des services. Faites impérativement parvenir un double de toutes vos démarches à [s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu).

Enfin, **les TZR** ont pu jusqu'au 30 juin, en joignant un court texte explicitant leurs souhaits en fonction de leurs situations individuelles, formuler des préférences par mail à [ce.dpe@ac-clermont.fr](mailto:ce.dpe@ac-clermont.fr) en mettant [s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu) en copie.

Le rectorat a annoncé que les demandes de révisions d'affectation et les affectations des TZR seront traitées au plus tard le **21 juillet**. Écrivez-nous pour nous informer de vos résultats et de vos difficultés tout au long du mois de juillet, nous relèverons les mails et serons à vos côtés pour intervenir auprès des services si besoin !

■ Marc Bellaigue, Delphine Bertrand

## Conseil académique de l'EN (CAEN)

### La FSU s'oppose aux subventions publiques à l'enseignement privé

Le CAEN contentieux qui s'est tenu le 16 mai dernier au rectorat présentait les subventions accordées par les collectivités territoriales à l'enseignement privé sous contrat. Les Départements et la Région sont tenus de présenter les montants attribués aux collèges et lycées privés de l'académie dans le cadre de la loi Falloux, au-delà du forfait d'externat obligatoire. A noter qu'aucun représentant des collectivités concernées n'a daigné se déplacer.

La publication -contrainte- des IPS, a permis de démontrer, chiffres à l'appui, que **l'enseignement privé ne jouait pas le jeu de la mixité scolaire** et même qu'il renforçait la ségrégation. Pour l'année 2021-2022, plus de 75 % des collèges sont publics alors que sur les 200 collèges aux IPS les plus hauts, 75 % sont privés. Inverse-

ment sur les 200 collèges ayant les IPS les plus bas, 98 % sont publics.

Dans ce contexte, les subventions accordées par les collectivités aux établissements privés apparaissent d'autant plus insupportables.

**La FSU a réaffirmé son refus du dualisme scolaire et considère que les établissements privés ne peuvent concourir à la réalisation des missions de service public et laïque, réservant ainsi les fonds publics au service public.** La FSU s'est donc logiquement

**opposée à l'attribution de subventions à l'enseignement privé par les collectivités concernées.**

Retrouvez notre article dans son intégralité sur le site académique, rubrique « instances ».

■ Patrick Lebrun



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

# Catégories

## PsyEN

Les PsyEN font encore face à de nombreuses attaques contre leur métier et leurs conditions d'exercice. Alors que le décret 2022-1534 « Éducation prioritaire » du 8 décembre 2022 devait conduire à une revalorisation pour les PsyEN EDO, les indemnités ont cessé d'être versées en janvier et la proratisation du temps d'exercice en REP et REP + va pénaliser de nombreux collègues : **le SNES-FSU demande un retour à un montant forfaitaire des indemnités !**

Le rapport Reda sur la santé scolaire publié le 11 mai 2023 revient sur la nécessité de créer un service de santé scolaire englobant les PsyEN, avec les médecins, les infirmier-e-s, les assistant-e-s de service social et recommande de prioriser les missions, en particulier celles des PsyEN EDO, sur la seule prise en charge du mal-être des jeunes. **La plus grande vigilance s'impose face à la menace d'une transformation de nos missions sans consultation et d'une**

## double tutelle Ministère de la santé/Ministère de l'EN !

Si le rapport met très clairement en évidence l'effondrement des effectifs des PsyEN depuis 2017, (en 2021 passage de 7566 ETP (équivalent temps plein) pour les deux spécialités à 7 048), R. Réda n'en déduit pas la nécessité de doubler les recrutements pendant 5 ans comme le lui a demandé le SNES-FSU ! Or, à l'adolescence, les PsyEN savent combien les aléas du développement psychologique et social sont dépendants de ce qui se passe à l'École, des résultats scolaires, des relations avec les autres, de l'appréhension de l'avenir.

**C'est sur l'ensemble de ces leviers que les PsyEN EDO peuvent agir et elles-ils sont les seul-e-s à disposer des compétences et qualifications nécessaires pour le faire :** c'est bien pour cela qu'ils doivent pouvoir assurer un suivi psychologique régulier des élèves dans les établissements scolaires et dans les CIO et cela passe par une augmentation des recrutements ! ■ Katia Bonnemoy

## NON-TITULAIRES

### Contractuel·les en CDD: avenant jusqu'au 31 août enfin possible!



A l'issue du CSAA du 23 juin 2023, le rectorat de Clermont a enfin annoncé que tous les contractuels en CDD qui ont eu un contrat qui s'arrête à la fin de cette année scolaire, peuvent faire une demande auprès de ses services pour obtenir un avenant jusqu'au 31 août 2023.

**Ainsi, non seulement vous serez payé pendant les vacances scolaires mais vous allez également engranger deux mois d'ancienneté pour l'accès au CDI. La FSU voit ainsi une de ses revendica-**

**tions satisfaite.**

Pour ce faire, il faut envoyer un mail à votre gestionnaire de discipline en mettant en copie visible la DRH à [ce.drh@ac-clermont.fr](mailto:ce.drh@ac-clermont.fr) et en mettant également le SNES-FSU Clermont en copie ([s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu)).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et n'hésitez pas à nous contacter rapidement si vous rencontrez des difficultés. Plus d'infos sur notre site académique, rubrique « non-titulaires ». ■ Abdoul Faye

## AESH-AED

Les AESH se sont une nouvelle fois mobilisé-es le 13 juin pour exiger un vrai statut, un vrai salaire, l'abandon des PIAL et l'abandon du projet de fusion de leur cadre d'emploi avec celui des AED dans un nouveau cadre d'emploi d'Assistant à la Réussite Éducative (ARE). Cette proposition, jamais débattue avec les organisations syndicales représentatives, tourne sciemment le dos aux attentes exprimées par les AESH en niant clairement les spécificités de leur métier au détriment de l'inclusion des élèves en situation de handicap. Ce dispositif conduirait à une dilution des missions des AESH, fragiliserait leur situation et irait à l'encontre de leur nécessaire professionnalisation. Au final, il ne résoudrait en rien les manques majeurs de l'école inclusive. **Le SNES-FSU combattra ce projet et portera les**

**revendications des AESH.** Ces projets sont aussi néfastes pour les vies scolaires que la confusion des missions désorganiserait et fragiliserait. Nos établissements ont besoin de personnels reconnus dans leurs missions. **Le SNES-FSU fera un premier bilan de la mise en œuvre du CDI pour les AED et continuera à se battre avec elles et eux pour l'amélioration de leurs conditions d'emploi et l'augmentation de leurs salaires.** Le SNES n'accepte pas que les discussions prévues sur le cadre de gestion des AED soient renvoyées à l'hypothétique mise en place des ARE. **Il exige l'ouverture de discussions immédiates sur les salaires des AED et des AESH.**

Voir compte-rendu de l'audience au rectorat le 13/06/2023 sur notre site académique, rubrique « AESH/AED ».

■ Isabelle Dyduch - Fabien Claveau

## Réseau d'éducation sans frontière (RESF)

### Contre les expulsions, contre Darmanin et son projet de loi

Pour tenter de séduire la droite et l'extrême droite à l'assemblée nationale, le ministre de l'intérieur a décidé qu'il fallait augmenter le nombre d'expulsions de demandeurs d'asile déboutés. **Cette injonction mise en application par les préfets conduit à des situations absurdes et inhumaines.** Dans le Puy-de-Dôme, une mère risque l'expulsion vers un pays qu'elle aussi a voulu fuir pour survivre et élever ses enfants. Des enfants arrivent en France, sans famille, certains ne sont pas pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, d'autres se retrouvent à la rue... Actuellement c'est le cas pour plusieurs dizaines d'entre eux. Aujourd'hui, à

Clermont-Ferrand, la préfecture prétend évacuer un squat sans mise à l'abri pérenne pour les trente jeunes accueillis. **Cette politique absurde brise des vies et casse des enfants.** Depuis le mois de mai, des écoles, des parents d'élèves, des personnels, des étudiants et même des élèves se mobilisent pour manifester leur solidarité avec ces enfants et leur famille. Ce sont ces politiques qui ont transformé la Méditerranée en cimetière marin (plus de 27 000 morts en 10 ans) et le gouvernement veut une nouvelle loi « asile immigration »...

**Le SNES, avec la FSU et RESF, s'oppose aux expulsions et au projet de loi Darmanin.**

■ Abdoul Faye



# Nos stages syndicaux à la rentrée 2023

Ces stages sont ouverts à toutes et tous, syndiqué·es et non-syndiqué·es. La **demande d'autorisation d'absence**, de droit, est à adresser au recteur par le biais de votre établissement au plus tard **un mois avant le stage**. Inscrivez-vous auprès du SNES-FSU Clermont et téléchargez votre autorisation d'absence dans la rubrique « stages syndicaux » sur notre site académique.

## Stage « Quelles évolutions de l'Ecole et de nos métiers après un long cycle de réformes libérales ? Enseigner : un métier voué à disparaître ? » **jeudi 5 octobre 2023**

En présence de **Benoît Teste**, Secrétaire général de la FSU, **Philippe Meirieu**, Chercheur spécialiste en sciences de l'Education, **Gwenaël Le Paih**, Secrétaire général adjoint du SNES-FSU, **Ghislaine David**, Secrétaire générale du SNUipp-FSU.



## Stage « CPE » **jeudi 12 octobre 2023**

Le secteur CPE du SNES-FSU Clermont propose un stage à destination des CPE syndiqué.es et non syndiqué.es. Ce stage sera animé par **Olivier Raluy**, secrétaire national de la catégorie et **Philippe Leyrat**, responsable académique CPE, co-secrétaire académique adjoint.

## Stage « collègue » **jeudi 23 novembre**

(programme communiqué prochainement)

## Stage « statut, retraites »

(programme communiqué prochainement)

## Stage « AESH » **jeudi 7 décembre**

(programme communiqué prochainement)

Retrouvez-nous aussi sur



SNES-FSU Clermont

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND  
Permanences : du mardi au jeudi de 14 h à 17 h (ou sur rendez-vous)  
Tél : 04.73.36.01.67

Site : <https://clermont.snes.edu>

Contact : [s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu)

## Syndicalisation

### **Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?**

- Pour défendre **mes droits** individuels et collectifs
- Pour être **informé.e, conseillé.e et défendu.e** face à l'administration
- Pour gagner **des améliorations** : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions...
- Pour appartenir **au syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir collectivement **aux contenus et aux pratiques professionnelles** et promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- Pour porter **un projet ambitieux** pour l'Ecole.



**Pour rejoindre un collectif**

Je me syndique au 

**Se syndiquer au SNES-FSU,  
c'est se donner les moyens d'agir  
individuellement et collectivement**



**Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) :**

<https://clermont.snes.edu/ADHERER-au-SNES-FSU-en-2022-2023.html>



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE - SNES-FSU  
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél. 04 73 36 01 67 - Fax : 04 73 36 07 77 - e-mail : [s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu)  
<https://clermont.snes.edu>

Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 0623 S 05602  
Directeur de la publication : Patrick LEBRUN

Prix au numéro : 0,70€ - Abonnement annuel : 11,60€ (suppléments inclus)  
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU  
Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès aux  
informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU

